

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOURNIAC

Conseillers		<b>Séance du 4 avril deux mil treize à 20 heures</b>
En exercice :	11	
Présents :	10	Le Conseil Municipal de Journiac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de
Absent :	0	Madame Marie-Claude RUAUD, Maire
Votants :	11	
Procurations :	1	Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2013
Présents :		Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Jean-Marc MAURY, Maryse MAXIME, Brigitte PONS, Marie-Claude RUAUD, Jean-Louis TEULET, Pascal TEULET
Représenté :		Sylvie LEMOUZY mandat à Daniel DELMARÈS
Absent :		
Secrétaire de séance :		Michel BOUYNET

### D2013/12

#### ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 19.12.2012 portant projet de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon. Cet arrêté a été établi selon la proposition n° 24 du schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Dordogne arrêté le 28 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DONNE SON ACCORD** sur l'arrêté préfectoral du 19.12.2012 portant projet de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée Vézère et la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon.

**APPROUVE** le principe d'addition des compétences : les compétences exercées par chaque Communauté de Communes serviront de base aux statuts de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion, tel qu'annexé à l'arrêté de projet de périmètre.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/13****ÉLÉMENTS FONDATEURS DE L'EPCI**

Madame le Maire rappelle les travaux effectués par les bureaux communautaires relatifs aux éléments fondateurs du futur EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée Vézère et la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** la proposition relative aux éléments fondateurs de l'EPCI issu de la fusion de Communauté de Communes Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon :

Catégorie et durée : EPCI à fiscalité additionnelle pour une durée illimitée

Siège social : Les Eyzies de Tayac-Sireuil

Nom : Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme (CCVH)

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/14****COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Madame le Maire rappelle les travaux effectués par les bureaux communautaires relatifs à la composition de l'organe délibérant du futur EPCI issu de la fusion.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la proposition relative à la composition de l'organe délibérant du futur EPCI issu de la fusion de la Communauté de Commune Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon établie en fonction de la population des communes membres :

Commune de – de 500 habitants	1 délégué et 1 suppléant
Commune de 500 à 1000 habitants	2 délégués et 2 suppléants
Commune de 1000 à 2000 habitants	4 délégués et 4 suppléants
Commune de + de 2000 habitants	7 délégués et 7 suppléants

(Au total, 45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants).

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/15****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Brigitte PONS, délibère sur le Compte Administratif 2012.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de clôture
FONCTIONNEMENT	259 145.56 €	410 032.48 €	150 886.92 €
INVESTISSEMENT	136 529.38 €	252 635.68 €	116 106.30 €

Après en voir délibéré hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'**unanimité** ce Compte Administratif.

Madame le Maire reprend place.

**POUR : 10**  
**CONTRE : 0**

### **D2013/16**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte** à l'**unanimité** le compte de gestion du receveur 2012.

**POUR : 11**  
**CONTRE : 0**

### **D2013/17**

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 AU B. P. 2013**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Compte Administratif 2012 fait ressortir un résultat de fonctionnement excédentaire de 150 886.92 €, et un résultat excédentaire d'investissement de 116 106.30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré hors la présence de Madame le Maire, **DECIDE** à l'**unanimité** l'affectation des résultats comme suit :

RESULTATS		
INVESTISSEMENT	I.R. Article 001	116 106.30 €
FONCTIONNEMENT	I.R. Article 1068	150 886.92 €

**POUR : 11**  
**CONTRE : 0**

**D2013/18****VOTE DES QUATRE TAXES**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de modifier les taux des taxes locales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux 2012, qui se définissent ainsi :

- Taxe d'habitation 18.15 %
- Taxe foncière (bâti) 16.09 %
- Taxe foncière (non bâti) 122.38 %
- CFE 23.96 %

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/19****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2012**

Madame le Maire présente le Compte Administratif AEP 2012.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Brigitte PONS, délibère sur le Compte Administratif AEP 2012.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de clôture
EXPLOITATION	47 473.66 €	112 246.66 €	64 773.00 €
INVESTISSEMENT	23 003.20 €	95 216.44 €	72 214.24 €

Madame le Maire quitte la séance pour le vote.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

Madame le Maire reprend place.

**D2013/20****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION AEP 2012**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le compte de gestion du receveur 2012.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/21****AFFECTATION DES RÉSULTATS AEP AU B.P. 2013**

Madame le Maire informe l'assemblée que le compte administratif 2012 fait ressortir un résultat de fonctionnement excédentaire de 64 773.00 € et un résultat excédentaire d'investissement de 72 214.24 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré hors la présence de Madame le Maire, **DECIDE à l'unanimité** l'affectation des résultats comme suit :

<b>RESULTATS</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	I.R. Article 001	72 214.24 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	F.R. Article 002	33 773.00 €
	I. R. Article 1068	31 000.00 €

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/22****OFFRE DE FINANCEMENT PROPOSÉE PAR LA BANQUE POSTALE**

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 € et fait part des deux propositions de la Banque Postale.

1<sup>ère</sup> proposition : 100 000 € à taux fixe de 3.86 % sur 15 ans  
(Intérêts remboursés 30 901.43 €)

2<sup>ème</sup> proposition : 100 000 € à taux fixe de 3.92 % sur 15 ans  
(Intérêts remboursés 34 179.83 €)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2012-01 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE****Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 100 000 €
Versement des fonds	: A la demande de l'emprunteur jusqu'au 29 mai 2013 avec versement automatique à cette date.
Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe 3.86 %
Base de calcul des intérêts	: Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: Périodicité annuelle
Mode d'amortissement	: Constant
Remboursement anticipé	: Autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	: 500 €

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**D2013/23****RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR REMPLACER LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Madame le Maire informe ses collègues de l'indisponibilité actuelle, et pour une durée non définie à ce jour, de la Secrétaire de Mairie.

Elle propose de recruter pour pallier à l'indisponibilité de Mme Marie-Christine LESVIGNE, Secrétaire de Mairie, du fait de ses congés et congés de maladie un agent débutant à temps partiel, non titulaire de remplacement et de complément pour une période indéterminée à partir du 2 avril, Madame Marie SANTRAND, secrétaire débutante, sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 309, pour une période indéterminée.

Mme Véronique DUBREUIL, déjà employée comme agent de remplacement non titulaire, continuera sa mission pour les besoins du service et ce pour une période indéterminée.

Le Conseil Municipal se **PRONONCE favorablement** sur ce recrutement temporaire et autorise Madame le Maire d'entreprendre les démarches à cet effet, dans le cadre de son pouvoir de nomination et de gestion du personnel communal.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

#### **DIVERS**

- LE CONSEIL MUNICIPAL votera son budget primitif 2013 le jeudi 11 avril 2013, à 20h30.
- EGLISE : Les travaux ont débuté. Mme Le Maire a rencontré l'architecte. Se pose le problème de l'appentis de M. et Mme Raymond LALOT, qui est en très mauvais état. La commune **réfléchit** sur une solution technique.
- VOIRIE : Il est convenu que la Commission Municipale se rende sur site pour examiner l'état des routes communales, rendez-vous programmé pour lundi 8 avril 2013, à 18 h.

Après avoir lu le compte rendu du procès verbal, l'ensemble des propositions est adopté par le Conseil Municipal, la séance est levée à 22 heures 10.

## SEANCE DU 4 AVRIL 2013

**D2013/12 – D2013/13 - D2013/14 - D2013/15 - D2013/16 - D2013/17 -  
D2013/18 - D2013/19 - D2013/20 - D2013/21 - D2013/22 - D2013/23**

<b>Dominique BARTHE</b>		<b>Jean-Marc MAURY</b>	
<b>Michel BOUYNET</b>		<b>Maryse MAXIME</b>	
<b>Daniel DELMARES</b>		<b>Brigitte PONS</b>	
<b>William DOUGNAC</b>		<b>Marie-Claude RUAUD</b>	
<b>Sylvie LEMOUZY</b> Procuration		<b>Jean-Louis TEULET</b>	
		<b>Pascal TEULET</b>	